

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2013

ELECTION DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX,
DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES ET MODIFICATION DU CALENDRIER
ÉLECTORAL - (N° 701)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 455

présenté par

M. Audibert Troin, M. Cochet, M. Gest, M. Ginesta, Mme Lacroute, Mme Pons et M. Vitel

ARTICLE 12

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.